Crédit de Fr. 1'850'000.- pour le réaménagement de la route de Moutier

Par le présent message, le Conseil communal invite le Conseil de Ville de Delémont à accepter la demande de crédit de Fr. 1'850'000.- afin d'engager les travaux nécessaires au réaménagement de la route de Moutier en coordination avec la construction du Campus HE.

1. CONTEXTE LIE AU CAMPUS HE

La construction du Campus HE implique une adaptation de la route de Moutier entre le chemin de Bellevoie et la rue des Pervenches. Tous les frais liés au nouveau bord de route qui sera ramené à 6.00 m seront pris en charge par le Campus HE, y compris les aménagements du futur axe est-ouest dédié à la mobilité douce qui sera réalisé entre la route et le futur bâtiment, en site propre.

Les aménagements liés au Campus HE permettent un écoulement fluide du trafic automobile. Les accès au futur parking sont idéaux (pas de conflit avec les modes doux). Des traversées sécurisées sont prévues pour les piétons et les cycles, notamment au niveau de la rue du Haut-Fourneau. Un assainissement des réseaux communaux (eaux usées et eau potable, électricité, gaz) et de l'éclairage public sera nécessaire, soit pour les rénover et les améliorer, indépendamment du Campus HE, soit pour garantir l'alimentation du futur bâtiment. Le réaménagement de la route de Moutier tient compte de l'ensemble du projet du Campus HE de la seconde étape qui sera réalisée ces prochaines années, sur la base du projet d'ensemble choisi dans le cadre de l'appel d'offres réalisé sur l'ensemble du secteur Gare CFF Est.

2. <u>COHERENCE AVEC LE PLAN DIRECTEUR DES DEPLACEMENTS, LE CADASTRE DU BRUIT ET LE PLAN DIRECTEUR DE LA MOBILITE DOUCE</u>

L'aménagement de la route de Moutier doit être conforme aux plans directeurs des déplacements et de la mobilité douce (en cours d'étude) et au cadastre du bruit routier. Ainsi, les principes retenus sont les suivants :

- la route de Moutier garde une fonction collectrice et un trafic journalier moyen de 11'500 véhicules (projection 2030) doit être absorbé ;
- les conditions de circulation pour les modes doux doivent être améliorées, en particulier en ce qui concerne les traversées nord-sud, sachant que les déplacements mobilité douce sont prévus en site propre le long du futur bâtiment;
- l'accessibilité aux parkings et aux quartiers doit être naturellement garantie ;
- un abaissement des nuisances dues au bruit routier de 1 à 2 dB est nécessaire.

3. ASPECTS TECHNIQUES

Le projet est présenté sur le plan schématique annexé à ce message (un plan détaillé qui a été présenté dans les commissions peut être demandé au Service UETP). Les caractéristiques de l'aménagement sont les suivantes :

- le périmètre du projet est compris entre le chemin de Bellevoie et la rue des Pervenches. Le giratoire de Bellevoie n'est pas compris dans ce périmètre ; il sera assaini lors de travaux de la gare routière ou lors du futur assainissement du tronçon ouest de la route de Moutier (av. de la Gare chemin de Bellevoie) ;
- la largeur de la chaussée est de 6.00 m, comme pour les autres rues réaménagées ces dernières années (notamment rue du Pont-Neuf et Chemin de Bellevoie) et la vitesse est limitée à 50 km/h;
- un revêtement phonoabsorbant sera posé sur l'ensemble de la route de Moutier ;
- le trottoir nord, d'une largeur de 2.0 m, est conservé. Il sera traversant au droit des rues transversales donnant ainsi la priorité aux piétons ;
- à l'exception des eaux claires et des eaux usées, toutes les infrastructures souterraines (eau, gaz, électricité, EBL) se trouveront dans le trottoir nord, évitant ainsi de futures interventions sur la chaussée en cas de réparations;
- un axe mixte est-ouest en site propre de 2.5 m de large (minimum) sera aménagé au Sud de la route de Moutier pour les piétons et les cycles. Dans un premier temps, seul le tronçon gare – rue du Haut-Fourneau sera aménagé (étape 1 du Campus HE). Ce nouveau tracé permettra d'éviter tout conflit entre la circulation motorisée et les modes doux, y compris au droit des accès au futur parking puisque ceux-ci sont contigus et parallèles à la route;
- le carrefour de la rue du Haut-Fourneau sera aménagé de manière à favoriser et sécuriser les traversées des piétons et des cycles, dans le but de valoriser le futur axe nord-sud de mobilité douce liant la plaine de Morépont et les quartiers sud via la rue du Haut-Fourneau et le futur passage sous les voies CFF (mesure 2

du projet d'agglomération). Il est prévu de surélever légèrement le carrefour, de poser un revêtement de couleur différencié et de mettre en place une signalisation adaptée ;

- toutes les traversées nord-sud seront sécurisées et aménagées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- les arrêts de bus du Righi pourraient être déplacés à la hauteur de la rue du Haut-Fourneau, soit au centre de gravité du Campus HE après réalisation des deux étapes. Ils seront en principe bétonnés.

PLANIFICATION

Les premiers travaux sur les réseaux communaux et nécessaires à la viabilisation de la parcelle du Campus HE sont à réaliser dans le courant de l'automne 2014. Le solde des travaux est prévu à l'horizon 2016, soit en lien avec la fin de la construction du Campus HE, après le réaménagement de la gare routière programmée en 2015 et avant le réaménagement de l'avenue de la Gare prévu dès 2017, ceci afin de ne pas trop perturber les circulations.

5. **DEMANDE DE CREDIT**

Les coûts se répartissent de la manière suivante :

| - aménagement de la chaussée et des trottoirs | Fr. | 1'060'000 |
|---|-----|-----------|
| - gestion des eaux de surfaces (eaux claires) | Fr. | 110'000 |
| - réseau électrique (SID) ¹ | Fr. | 200'000 |
| - éclairage public (SID) 1 | Fr. | 160'000 |
| - gaz (SID) ¹ | Fr. | 120'000 |
| - réseau eau potable (SID) ¹ | Fr. | 110'000 |
| - signalisation | Fr. | 20'000 |
| - mobilier urbain | Fr. | 10'000 |
| - acquisitions foncières | Fr. | 10'000 |
| - divers | Fr. | 50'000 |
| Total TTC | Fr. | 1'850'000 |

Les honoraires d'ingénieurs seront imputés au crédit de Fr. 180'000.- pour l'assainissement des réseaux souterrains et des surfaces de la route de Moutier en coordination avec le projet du Campus HE. L'assainissement du collecteur des eaux usées sera financé par le crédit-cadre 2013-2017 de 1.7 millions de francs pour l'assainissement du réseau de canalisation des eaux usées. A noter que la pose du revêtement phonoabsorbant est subventionnée à hauteur de 16 % par la Confédération, ce qui représente un montant de Fr. 23'200.- (2'900 m² à Fr. 50.-/m²).

6. **FINANCEMENT**

Le crédit de Fr. 1'850'000.-, prévu au plan financier des investissements, sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale (intérêts et amortissements) s'élèvera à Fr. 92'500.- par année, dont Fr. 29'500.- à charge des services autofinancés.

PREAVIS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorable de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances, propose au Conseil de Ville de Delémont d'accepter la demande de crédit de Fr. 1'850'000.pour l'aménagement de la route de Moutier.

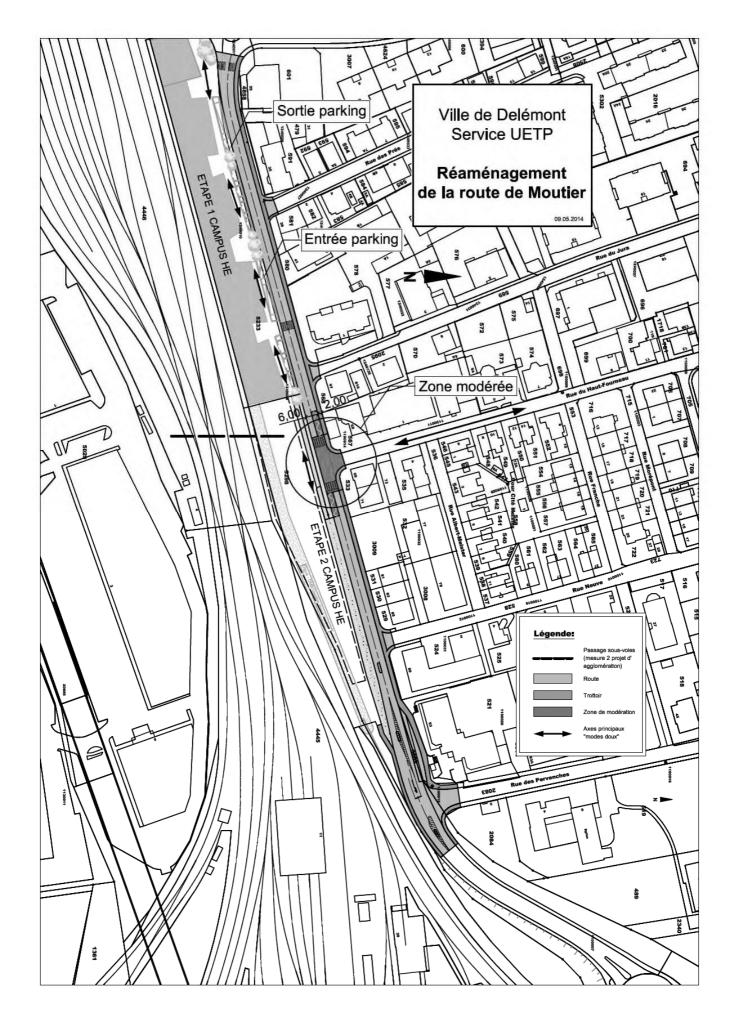
> AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Pierre Kohler **Edith Cuttat Gyger**

Annexe : schéma d'aménagement de la route de Moutier

Delémont, le 26 mai 2014

¹ Travaux de génie civil, y compris fournitures. Les prestations de main d'œuvre et la fourniture des câbles électriques sont couvertes par les budgets de fonctionnement des services concernés.



ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu:
- le rapport du Conseil communal du 26 mai 2014 ;
- les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- le préavis favorable de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil communal ;

<u>arrête</u>

- 1. Le crédit de Fr. 1'850'000.- pour le réaménagement de la route de Moutier est accepté.
- 2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
- 3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE Le président : La chancelière :

Pierre Chételat Edith Cuttat Gyger